



**Producteur d'ÉNERGIES  
Renouvelables**

## **REGLEMENT DE L'APPEL A PROJET CONSTRUCTION DE HANGAR AGRICOLE PHOTOVOLTAIQUE**

### **CONTEXTE ET OBJECTIFS**

---

La société Energie Rhône Vallée, opérateur au service des territoires, participe activement à la transition énergétique à travers la création d'unités de production d'énergies renouvelables ; photovoltaïque, éolien ou hydraulique.

Dans le cadre du partenariat entre Energie Rhône Vallée et la Chambre d'Agriculture de la Drôme, nous souhaitons faire une opération de construction de hangars photovoltaïques à destination des agriculteurs afin de rallier nos activités au besoin des exploitations agricoles.

### **MODE DE FONCTIONNEMENT**

---

Le principe de cette opération consiste à mettre du foncier à disposition d'Energie Rhône Vallée par un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans pour y construire un hangar agricole.

La vente d'électricité produite permet à Energie Rhône Vallée de financer cette construction et en échange l'agriculteur bénéficie de l'utilisation du bâtiment.

Ces hangars monopentes seront des modèles standardisés aux dimensions uniques d'une surface au sol d'environ 700 m<sup>2</sup> ce qui correspond à une centrale photovoltaïque de 100 kWc.

La prestation d'Energie Rhône Vallée comprend les fondations, la structure métallique, la couverture, l'installation photovoltaïque, le raccordement électrique ainsi que la maintenance de la centrale sur toute la durée du contrat. Le bénéficiaire aura à sa charge de réaliser le terrassement si nécessaire ainsi que l'aménagement du hangar (portes, bardages des façades...)

### **BENEFICIAIRES ELIGIBLES**

---

Cet appel à projet vise prioritairement les agriculteurs implantés sur le secteur Drômois

Seul les candidats propriétaires de leur terrain seront éligibles.

## CONTENU DU DOSSIER

---

Pour être recevable, le dossier doit comporter le formulaire de candidature dûment complété avec les éléments suivants :

- Coordonnées du demandeur
- Localisation du projet
- Descriptif du projet
- Motivation du projet
- Justificatif de propriété de la parcelle concernée
- Photos du terrain
- Signature du formulaire comportant l'engagement de réaliser les travaux en cas de sélection du dossier.

Le dossier doit être adressé par courrier à :

<p style="text-align: center;">ENERGIE RHONE VALLEE À l'attention de Mme Patricia Brunel-Maillet – PDG Appel à projet construction hangar photovoltaïque Rovaltain TGV 3 avenue de la Gare – BP 12626 04 75 55 28 98</p>
--

Toute candidature déposée et réputée complète fera l'objet d'un accusé de réception.

## CRITERE DE SELECTION

---

Les dossiers seront sélectionnés par un jury composé de représentants de la Chambre d'Agriculture et d'Energie Rhône Vallée suivant les critères suivants :

- Orientation du bâtiment
- Compatibilité du terrain avec le modèle standard
- Productible de l'installation
- Proximité au réseau public d'électricité
- Utilisation et nécessité du futur bâtiment
- Motivation du candidat
- Nature des sols

L'opération se limitera à la construction de 5 hangars.

Pour tout renseignement complémentaire

Email : [contact@energierhonevallee.com](mailto:contact@energierhonevallee.com)

Tél : 04 75 55 28 98

**Date limite de réception des candidatures :**

**15/09/2018**